

## Devenez membre du jury de l'ENI

Actuellement, nous cherchons des jurys en développement

### En quoi cela consiste ?

Les jurys auront pour mission de vérifier la maîtrise des activités de l'apprenant et d'attribuer ou non le titre aux candidats.

Votre rôle consiste à :

- Evaluer, en toute objectivité et impartialité, les réalisations des candidats au regard du référentiel de certification,
- Délibérer et décider, souverainement, de l'attribution des titres, CCP ou CCS ; compléter le fiche de synthèse des éléments à prendre en compte par le Jury pour l'attribution du Titre Professionnel,
- Restituer les résultats au candidat,
- Renseigner la fiche individuelle de résultats en motivant votre position,
- Renseigner puis signer le procès-verbal de la session.

### Pourquoi devenir membre de jury du titre professionnel?

- Pour être garant du professionnalisme des personnes qui ont choisi le même métier que vous.
- Pour participer à une véritable mission de service public : le diplôme favorise le retour dans l'emploi et l'évolution professionnelle.
- Pour être en relation avec d'autres professionnels de votre secteur d'activité et échanger avec eux sur les évolutions de votre métier.
- Pour repérer d'éventuels futurs collaborateurs ou prendre connaissance des stages en entreprise proposés aux stagiaires dans le cadre de leur parcours de formation.
- Pour élargir le champ de vos compétences : enrichir votre CV et carte professionnelle.

### Pour qui ?

Salariés ou chefs d'entreprise, travailleurs indépendants, fonctionnaires, demandeurs d'emploi, retraités...

Il faut avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'exercice d'un métier, et ne pas avoir quitté le métier depuis plus de 5 ans.

Des qualités d'écoute, de respect, d'impartialité et d'objectivité sont également indispensables.

## Comment se positionner sur les sessions d'examen ?

Le calendrier des sessions vous sera envoyé 2 fois par an. Vous pourrez alors prendre connaissance des dates de soutenances pour le semestre à venir. Vous pourrez nous indiquer la ou les dates lors desquelles vous souhaitez intervenir (ou aucune si vous n'êtes pas disponible). Une fois toutes les réponses compilées, nous vous confirmerons vos dates d'intervention

## Quelle est la procédure pour devenir jury d'examen ?

### Sur les titres du Ministère du Travail :

#### Filière Développement :

- Développeur Web et Web Mobile
- Concepteur Développeur d'Applications

#### Filière Système & Réseau :

- Technicien Supérieur Systèmes et Réseaux

Pour être membre de jury sur les titres délivrés par le Ministère du Travail cités ci-dessus, vous devrez préalablement remplir un dossier d'homologation qui permettra de vérifier l'adéquation de votre expérience professionnelle avec le ou les titres visés.

Décret du ministère du travail (valable jusqu'au 31/12/2021) : Peuvent être habilitées les personnes :

1. Soit justifiant d'une expérience d'au moins deux ans dans l'un ou plusieurs des types d'emplois visés par le référentiel d'emploi, d'activités et de compétences du titre professionnel et n'ayant pas quitté ces types d'emplois depuis plus de cinq ans ;
2. Soit justifiant d'une expérience d'au moins deux ans dans une fonction d'encadrement ou de supervision direct de personnes exerçant l'un ou plusieurs des types d'emplois visés par le référentiel d'emploi, d'activités et de compétences du titre professionnel et n'ayant pas quitté cette fonction depuis plus de cinq ans. Ces personnes justifient également d'une expérience d'au moins deux ans dans l'un ou plusieurs de ces types d'emplois ;
3. Soit justifiant d'une expérience d'au moins deux ans en tant que formateur sur les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de l'un ou plusieurs des types d'emplois visés par le référentiel d'emploi, d'activités et de compétences du titre professionnel et n'ayant pas quitté cette activité de formation depuis plus de cinq ans. Ces personnes justifient également d'une expérience d'au moins deux ans dans l'un ou plusieurs de ces types d'emplois.

Vous serez ensuite convié à une ½ journée d'homologation, dans les locaux de l'AFPA de votre département, pour vous préparer à exercer la mission de jury dans le cadre de la réglementation (rôle d'un juré, titre professionnel, certificat de compétences, ...). Votre dossier sera finalement transmis à la DIRECCTE, qui pourra vous inscrire sur la base de données CERES, base nationale dans laquelle sont enregistrés tous les jurys d'examen.

## **Sur les autres titres :**

### Filière Développement :

- Manageur de Solutions Digitales et Data

### Filière Système & Réseau :

- Administrateur Système et Réseau
- Expert en Sécurité Digitale

Pour être membre de jury sur ces titres, aucune homologation n'est nécessaire. Il suffira de nous témoigner votre intérêt pour participer aux sessions d'examen et que votre expérience le permette. Nous vous inscrirons alors sur notre base de données interne des jurys d'examen.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :  
[jury@eni-ecole.fr](mailto:jury@eni-ecole.fr)